

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 009-10063/21/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Art Contemporain et paiement de la cotisation 2021 MET 21/19016/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Provence Art Contemporain, anciennement dénommée Marseille Expos a pour objet de promouvoir l'art contemporain auprès du public sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- De concevoir et d'organiser des expositions et manifestations d'art contemporain ouvertes au public, dont la manifestation « Printemps de l'Art Contemporain » ;
- De communiquer et de promouvoir les expositions, manifestations et événements se déroulant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le domaine de l'art contemporain grâce à différents supports de communication (édition et distribution d'un programme bimestriel, site internet, newsletters, réseaux sociaux...) ;
- D'être une plateforme d'échange entre ses membres dans le domaine de l'art contemporain ;
- Et d'organiser des rencontres et/ou des formations professionnelles pour le secteur des arts visuels.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant d'appuyer une programmation artistique riche et dynamique dans le domaine de l'art contemporain.

Le Centre d'art contemporain, lieu d'expositions situé sur le territoire Istres-Ouest Provence développe des actions de soutien, de diffusion, de médiation et d'émergence de la jeune création artistique dans le domaine de l'art contemporain.

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

L'Artothèque permet sur le territoire Istres-Ouest Provence de constituer un fonds d'œuvres d'art contemporain, de le présenter, le diffuser et le prêter avec le concours du réseau des médiathèques du territoire Istres-Ouest Provence.

Ces deux établissements culturels contribuent ainsi à la dynamisation de la scène artistique française et internationale dans le domaine de l'art et notamment de l'art contemporain et participent à la construction et au développement, sur le territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière d'art contemporain.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association par délibération n° CSGE 005-1888/17/CM du 19 avril 2017, puis à renouveler son adhésion pour les années suivantes.

Pour permettre au Centre d'art contemporain du territoire Istres-Ouest Provence ainsi qu'à l'Artothèque intercommunale de continuer à bénéficier des actions de promotion, de formation et d'organisation d'événementiels mises en œuvre par l'association Provence Art Contemporain, anciennement dénommée Marseille Expos, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2021.

Le montant de la cotisation annuelle, pour les structures de plus de 10 salariés/agents, s'élève pour l'année 2021 à 1700 euros (mille sept cents euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CSGE 005-1888/17/CM du 19 avril 2017 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Art Contemporain ;
- La délibération n° CSGE 002-3396/17/CM du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine fixant notamment ses objectifs ;
- La délibération n° CSGE 002-4815/18/BM du 13 décembre 2018 portant renouvellement de l'adhésion à l'association Marseille Expos et paiement de la cotisation 2019/2020.

#### **Où il le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que pour permettre au Centre d'art contemporain du Territoire Istres-Ouest Provence ainsi qu'à l'Artothèque de continuer à bénéficier des actions de promotion, de formation et d'organisation d'événementiels mises en œuvre par l'association Marseille Expos, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2021 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 1 700 euros (mille sept cents euros), pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2021.

**Signé le 4 Juin 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Art Contemporain, anciennement dénommée Marseille Expos pour l'année 2021 ainsi que le règlement de la cotisation afférente, d'un montant de 1 700 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON